

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 6 AVRIL 2012**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 6 avril 2012 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal, Patricia CARON, ABIAN Vincent, PINET Franck, FORTINEAU Vincent, FRAGNIER Jacques, GUILBAUD Monique

Absent excusé : GRAND Gérard

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

### **Etude des devis :**

- Devis SIERS : Le maire donne lecture des devis de voirie. Le conseil municipal décide de retenir les travaux de réfection du croisement de la route de la Chaise Peignin au village de Châtre (18 348.09 €), le bitumage de l'accès allée Helier Cosson (1 919.19 €), les travaux de réfection de la route de la Roche au dessus du Puy Rageau (1 324.23 €) et ceux du village de Lavaud Vieille (1 058.27 €), le point à temps sur l'ensemble du réseau à hauteur de 20 000.00 €. La subvention FDAEC 2012 (5 358.00 €) sera affectée sur des travaux de voirie, le dossier sera constitué par le SIERS.
- Devis BONESME : le conseil municipal accepte un devis pour l'installation d'un éclairage à l'arrière de la mairie et une lampe extérieure à la salle polyvalente (394.92 € TTC)
- Devis de peinture :
  - Travaux aux logements au dessus des écoles seront confiés à l'entreprise Moreau (4 079.03 €)
  - Travaux au logement au dessus du salon de coiffure seront confiés à l'entreprise Couleurs déco (
- Remplacement des fenêtres au restaurant : les devis reçus seront étudiés en commission bâtiments.
- Travaux au restaurant : le devis pour les réparations dans la salle de bain seront réalisés par l'entreprise Frappat pour un montant de 3 642.06 €, le devis pour les réparations suite au gel n'est pas retenu, pour les travaux dans la pièce servant de vestiaire, le conseil décide de revoir avec Mme Maillard.

### **Etude des demandes de subvention :**

Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2011).

### **Vote des taux d'imposition :**

Le conseil municipal décide une augmentation de 1.5 % des taux d'imposition, par conséquent les nouveaux taux sont les suivants : Taxe d'habitation = 8.18 (8.06 en 2011), foncier bâti = 13.23 (13.04 en 2011), foncier non bâti = 63.90 (62.97 en 2011).

### **Vote du budget primitif 2012 :**

Le budget s'équilibre à 775 695.61 € en section de fonctionnement et 140 942.35 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

#### **En fonctionnement :**

*Les dépenses principales concernent :*

- Les frais de personnel : 327 500.00 € (salaires et cotisations sociales)
- Les travaux de voirie : 140 000.00 €
- Les charges à caractère général : 167 010.00 €
- Les autres charges de gestion courante : 141 200.00 €

*Les principales recettes sont :*

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 243 686.00 € (y compris les compensations liées aux exonérations de taxes d'habitations et de taxes foncières)
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 170 843.00 €
- La taxe sur les pylônes : 88 088.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 40 200.00 €

En investissement :

*Les principales dépenses inscrites sont :*

- Réalisation d'une étude énergétique sur les bâtiments communaux : 5 000.00 €
- Achat d'un ordinateur pour l'école : 800.00 €
- Diverses réparations et mises aux normes électriques : 7 547.00 €
- Diverses réparations au restaurant et dans les logements communaux : 23 500.00 €

*Les principales recettes inscrites sont :*

- FCTVA : 4 171.79 €
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (25 779.46 €), virement de la section de fonctionnement (29 641.08 €), l'excédent reporté (51 393.74 €)

### **Restitution du logement de la Poste :**

La Poste propose de ne conserver en location que le bureau de poste pour une superficie de 63 m<sup>2</sup> pour un loyer de 2 500.00 € annuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Il est entendu que la répartition du chauffage sera recalculée en fonction des surfaces conservées et que l'installation d'un compteur d'eau est prévu pour le logement seul.

### **Convention avec l'Office du Tourisme du Pays Dunois :**

La commune confie à l'Office du Tourisme du Pays Dunois des affiches et des livres « Hommage à Maurice Rollinat » afin de procéder à leur vente à l'Espace Monet Rollinat. De plus celle-ci entretient et fleurit les espaces qui ont fait l'objet d'une mise à disposition auprès de la Communauté de Communes du Pays Dunois. Afin de pouvoir facturer à l'Office du Tourisme de Pays Dunois ces ventes et prestations, il convient de passer une convention fixant les tarifs appliqués. Le projet de convention est adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Transport scolaire : Les problèmes de sécurité sur le parking de l'école font l'objet d'une discussion. Il est proposé la constitution d'un groupe de travail pour définir les meilleures conditions d'un marquage au sol avec un représentant du Conseil Général, de la Gendarmerie, des parents d'élèves, le responsable de l'entreprise de transport.
- Rapport DDEN : le rapport fait apparaître un très bon état général de l'école
- Achat d'un défibrillateur : après avoir évoqué la proposition faite par la communauté de communes du Pays Dunois, le conseil de reporter sa décision à une prochaine réunion.
- Départ en retraite : Le maire informe le conseil municipal du départ à la retraite au 30 juin 2012 de M Roger Pradeau et au 31 juillet de Mme Emery Martine.
- Remplacement de M Emonin au sein des commissions : Franck Pinet le remplacement comme suppléant au SIARCA, Christian Eliès à la commission voirie et Raymond Galland à la commission bâtiments.

La séance est levée à 23 h 25

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST